Règlement du concours national de théâtre étudiant 2026-2027

Article 1 : Organisateurs

Le réseau des Crous organise un concours national de théâtre étudiant, co-piloté au niveau national par le Centre national (Cnous) et le Crous de Lorraine.

Article 2 : Nature et objectifs

Ce tremplin a pour objectif d'encourager et de valoriser la **création étudiante dans le domaine du théâtre**.
Le concours est ouvert à tous types de forme théâtrale.

Article 3 : Candidats

Peut concourir tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français, hors formation continue.
La candidature peut venir :

- D'un étudiant seul

OU

- D'un groupe ou d'une compagnie (composée d'au moins pour moitié d'étudiants).

Tout candidat mineur doit fournir une attestation parentale l'autorisant à participer (modèle fourni par les Crous).

Article 4 : Modalités de participation

4.1 Le projet dramatique

La participation requiert **une mise en scène entièrement originale, d'une durée de 30 minutes (minimum) à 1h15 (maximum).**

La mise en scène proposée dans le cadre de ce concours doit être la création d'un étudiant et/ou du groupe. En aucun cas elle ne peut être le résultat d'un projet mené par un enseignant ou un professionnel du milieu du théâtre.

4.2 Le dossier d'inscription

L'inscription se fait en ligne via le portail MesServices.Etudiant.gouv.fr (brique concours création étudiante)

L'inscription nécessite :

- un **dossier de candidature** à compléter en ligne, dont une note d'intention détaillée et le texte complet de la pièce ;
- le dépôt d'une **vidéo de la création**, présentant la pièce dans son intégralité ou un extrait significatif d'au moins 10 minutes, filmée en plan fixe large.

La note d'intention de votre pièce, présentée sous format A4, en PDF, doit comporter les éléments suivants :

- Présentation de la compagnie / étudiants ;
- Présentation de la pièce ;
- Calendrier de création ;
- Besoins techniques de la pièce.

Elle peut être illustrée d'images et de références.

L'essentiel de la pièce devra être en en français. Si des extraits de la pièce sont dans une autre langue, les candidats devront déposer sur la plateforme, avec le texte complet, une traduction en français de ces passages.

Si votre projet est retenu pour être présenté à la sélection nationale, une captation intégrale en plan fixe large[1] de votre pièce est indispensable. Si vous n'en avez pas, vous pouvez vous tourner vers votre Crous de référence pour qu'il vous accompagne dans cette démarche. Il faudra l'envoyer au jury national, via votre Crous de référence**, au plus tard le 01/04/2027**.

À noter :

- La création proposée peut être une écriture originale ou une adaptation, quoiqu'il en soit, l'intégralité de la mise en scène doit être originale.
- La participation est limitée à une candidature, en tant que porteur, par étudiant
- Chaque candidature ne peut être envoyée qu'à un seul Crous (Crous de rattachement du porteur de la candidature).
- Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai ne peut être accepté.
- Aucun plagiat n'est toléré. Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.
- Dans le cas où les Crous récompenseraient l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 04 mars 2027, 23h59.

Article 5 : Processus de sélection

Échelon régional :

Dans chaque Crous, un jury, composé notamment de partenaires locaux, d'universitaires et de professionnels du théâtre, effectue une sélection régionale, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. A cette occasion, ou suite au jury, peut être organisée une représentation sur scène et devant public. Une captation vidéo intégrale de votre pièce peut être réalisée lors de cette représentation.

A l'issue des sélections régionales, selon la qualité des projets présentés, chaque Crous transmet jusqu'à deux candidatures régionales au Crous co-porteur qui les présente au jury national.

[1] Plan fixe large : Un plan fixe large est un plan dans lequel la caméra est immobile, sans être déplacée, ni tournée, pendant toute la durée de la prise (posée sur un trépied par exemple). Il n'y a pas de zoom, de mouvement ou de poursuite. Le cadrage doit donc permettre de voir tous les comédiens sur scène, sans bouger du début à la fin. Cela implique un recul suffisant.

Échelon national :

- ❖ Pré-sélection sur vidéo

Le jury national, composé de professionnels du monde du théâtre et de représentants d'institutions culturelles et de l'enseignement supérieur, sélectionne quatre propositions sur vidéo parmi l'ensemble des candidatures reçues et convoque les candidats pour la finale sur scène qui se déroulera les **03 et 04 juin 2026 à Nancy.**

- ❖ Finale sur scène

La finale nationale se déroule sur deux soirs consécutifs, où l'ensemble des quatre candidats convoqués pourront se représenter sur scène, face à un public dont fera partie le jury.

Les résultats sont annoncés à l'issue de la dernière représentation et après délibération du jury.

Seront appréciés par les membres du jury :

- L'originalité et la qualité de l'écriture scénique
- La qualité de l'écriture dramatique
- La qualité de la mise en jeu du texte pas les acteurs
- La qualité de la scénographie, du son et de la lumière
- La qualité de la recherche et de l'exploration de la forme théâtrale choisie

Le jury est libre de ses appréciations. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Les résultats nationaux sont publiés sur le site internet lescrous.fr et sur les réseaux associés.

À noter :

Les œuvres doivent respecter les valeurs de la République telles que définies dans l'annexe du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état : respect des lois de la République, liberté de conscience, égalité et non-discrimination, fraternité et civisme, non-incitation à la haine ou à la violence, respect de la dignité de la personne humaine, respect des symboles de la République.

Les responsables culturels des Crous en charge des concours peuvent soumettre à la direction générale de leur Crous, avant la présentation aux jurys régionaux, ou à la présidence du Cnous, avant la présentation aux jurys nationaux, des œuvres susceptibles de porter atteinte à ces valeurs de la République. La direction générale du Crous ou la présidence du Cnous pourra alors prendre la décision d'écarter ces œuvres de la sélection.

Les œuvres peuvent également être écartées par les jurys, pour les mêmes raisons, lors de la sélection régionale dans chaque Crous, comme à l'occasion de la sélection nationale par le Cnous.

Article 6 : Prix nationaux

A l'issue de la délibération du jury national lors de la finale, les lauréats se voient attribuer des dotations financières :

- 1er prix : 2 000 €
- 2ème prix : 1 000 €
- 3ème prix : 500 €
- 4ème prix : 250 €

Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celles prévues dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.
Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. Le Cnous et les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait d'incidents informatiques, des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les participants autorisent, pour une durée de cinq ans, le réseau des œuvres universitaires et scolaires à utiliser librement les œuvres qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- parution dans les publications des Crous, la lettre du Cnous et des Crous ou dans les supports de nos partenaires ;
- sites internet lescrous.fr et des Crous, réseaux sociaux associés, et intranet ;
- toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Ils autorisent également les Crous à réaliser et exploiter des captations vidéo et enregistrements de leurs représentations à des fins de promotion du concours et des activités culturelles du réseau des Crous.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu.
Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, le réseau des œuvres universitaires et scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs œuvres qu'avec leur autorisation préalable.
Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats au présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.